

*l'Univers* qu'il y avait eu Congrégation générale pour délibérer sur le cas des Assomptionnistes :

Son Em. le cardinal Gotti ne connaît pas même de vue le correspondant romain du *"Figaro"*. Dernièrement un rédacteur de la feuille parisienne s'est présenté à lui dans le but avoué de faire sa connaissance personnelle. Celui-ci lui a demandé s'il était vrai que la Congrégation des Evêques et Réguliers avait donné une réponse négative aux deux questions :

1o. Si un ordre religieux peut se mettre à la tête de comités électoraux politiques ;

2o. Si un ordre religieux peut rédiger un journal politique.

Le cardinal Gotti a répondu tout simplement qu'il n'avait jamais eu connaissance de cela et que pourtant, s'il y avait eu Congrégation générale, il devrait bien, lui, s'en douter un peu.

Puis le rédacteur en question a voulu savoir ce que pensait Son Eminence de l'incident des Assomptionnistes. Monsieur a appris alors que sa demande était un peu vague, quant à l'objet et au sujet, mais l'Eminentissime cardinal a la ferme espérance qu'on ne fera jamais de lois contre l'Eglise en France.

Quant à la défense faite aux RR. PP. Assomptionnistes de prêcher en public, elle semble au cardinal Gotti une reconnaissance juridique du corps moral de la Congrégation, et par conséquent une contradiction de droit et de fait.

Cette réflexion, qui arrivait si bien à point, a mis fin à l'entretien.

—Le 6 mai, Mgr Merry del Val, ancien délégué apostolique au Canada et recteur actuel de l'Académie des nobles ecclésiastiques, a reçu la consécration épiscopale dans l'église espagnole de S. Marie in Monserrato. L'évêque consécrateur a été le cardinal Rampolla. Mgr Merry del Val a été élu archevêque titulaire de Nicée au dernier consistoire.

—La rentrée des chambres italiennes, après l'ajournement forcé, a été marquée par les mêmes scènes de désordre et de violence de langage qui avaient caractérisé les dernières séances. Il a fallu ajourner la séance, au milieu des protestations de l'extrême-gauche, qui faisait un tapage infernal. Reconnaisant l'impossibilité de faire quelque chose d'utile dans de pareilles conditions, le gouvernement a pris le parti de demander au roi la dissolution des chambres, qui lui a été accordée. L'élection aura lieu le 3 juin prochain.

Comme on le voit, la période électorale sera très courte. Elle n'en sera probablement que plus virulente, et tout fait présager que le nouveau cri de Constituante trouvé par les factions avancées leur vaudra de multiples adhésions. La royauté italienne est d'autant plus complètement à la merci des révolutionnaires que les catholiques, le seul élément d'ordre qui pourrait la sauver,